



## Préavis réduit à un mois possible ?

Par **Claudia54**, le **29/07/2015** à **22:15**

Bonsoir, mon mari à signé le bail de location en 10/2008, à l'époque il était célibataire. En 12/2012 début de notre vie commune. En 6/2015 mariage. En 2012 j'ai demissionné pour rejoindre mon futur époux. S'en suit divers contrats. J'ai signé un CDD de 1 an au 1/7/2015. Sachant que mon nom n'apparaît pas sur le bail pouvons nous bénéficier d'1 préavis réduit à un mois. ? Dans l'affirmative je devrais envoyer ma lettre recommandée dans 2 jours.

Merci de votre réponse rapide si possible

Bonne soirée

Claudia

Par **serge74**, le **29/07/2015** à **23:50**

pour avoir droit à 1 mois, il faut avoir perdu son emploi avant d'en retrouver un. est-ce votre cas ?

Par **Claudia54**, le **30/07/2015** à **06:48**

Mon dernier CDD c'est terminé le 10/02/2015 et je commence un nouveau le 01/07/2015 dans la même entreprise